



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 05.02.2008 L'an deux mille huit et le onze février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage **Présents** : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs LA GARDE, BOUDES, Mme SAMATAN, Mrs BAILET, DELPOUX, CRESPO, CASSAGNES, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mmes CARRERE-DEFARGES, SABY, Mr MARTY, Mmes COMBES, BENEZECH, ARAGONES, BONNÉ, BLANC, Mr MAUREL.

**Absents** : Mrs MALATERRE-FOURES, TERRASSA, Mme DEQUIDT, Mrs LOPEZ, SALOMON, Mme BESSIERE, Melle PUGET, Mrs ANDRIEU, DUMONS.

N° 08/10

**Secrétaire** : Mr LA GARDE.

Objet de la délibération

Rapporteur : Monsieur La Garde

**DECLASSEMENT  
D'UN ESPACE PUBLIC  
LOUNDE HAUTE AUX  
AVALATS  
(Tarn Habitat)**

Tarn Habitat, 2 rue du général Galliéni 81000 ALBI, est intéressé par l'acquisition d'un espace public situé Lounde Haute aux Avalats, pour une contenance de 217 m<sup>2</sup>. Cette partie d'espace public, située de part et d'autre de leur immeuble, permettra d'une part une régularisation cadastrale du fait de l'implantation de leur bâtiment et d'autre part de bénéficier d'une bande herbeuse en haut de talus lors de la division de l'immeuble en logements. Cette opération ne présente aucun intérêt d'ordre public et sa cession semble ne pas poser de problèmes.

Ce terrain appartient au domaine public et est donc inaliénable en l'état.

*Adopté à l'unanimité*

Afin qu'il puisse être cédé, il convient de le déclasser. Ce déclassement ne peut avoir lieu qu'après enquête publique et avis du commissaire enquêteur.

Vu la demande présentée par Tarn Habitat,

Considérant les conditions sous lesquelles cette cession pourrait avoir lieu,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

ACCEPTE le principe du déclassement de cette parcelle.

CHARGE le Maire d'effectuer toutes les démarches et formalités requises en vue du déclassement de cette partie d'espace public d'une contenance d'environ 217 m<sup>2</sup> situé Lounde Haute aux Avalats.

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 14 octobre 2009  
Jacques LASSERRE  
Maire,